MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-465

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 2 septembre 2026 par Monsieur Hemonic Yvann, Président de l'association « Team Slider 56 », domicilié 29 Bodam à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er : Monsieur Hemonic Yvann est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 26 septembre 2026 de 15h00 à 1h00, à l'occasion d'une « soirée associative repas concert » à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 15 septembre 2026

Pour Le Maire,

